

1. Index

SOMMAIRE AVIS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
AV-2024-105	Détachement du dividende de "UNIMER"	22/07/2024	2
AV-2024-106	Détachement du dividende de "AFMA"	23/07/2024	4
AV-2024-108	Détachement du dividende de "CTM"	24/07/2024	6
AV-2024-109	Détachement du dividende de "ALUMINIUM DU MAROC"	24/07/2024	8
AV-2024-111	Détachement du dividende de "MAGHREBAIL"	29/07/2024	10
AV-2024-114	Détachement du dividende de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"	22/08/2024	12
AV-2024-115	Droits de vote de "CFG BANK"	28/08/2024	14
AV-2024-116	Résultats de l'augmentation de capital en numéraire de "CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER"	02/09/2024	15
AV-2024-117	Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse	02/09/2024	17
AV-2024-118	Détachement du dividende de "MAROC LEASING"	04/09/2024	19

SOMMAIRE INSTRUCTIONS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
-	-	-	-

(*) L'archive, des avis et instructions, est disponible sur lien suivant :
<http://www.casablanca-bourse.com/bourseweb/ListActualites.aspx>

AVIS N° AV-2024-105

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	UNIMER

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "UNIMER"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "UNIMER" tenue le 27/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	UMR
Dividende ordinaire (MAD)	1,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	1,00
Date de détachement	09/09/2024
Date de paiement	20/09/2024
Centralisateur	MSIN

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-106

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AFMA

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AFMA"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AFMA" tenue le 11/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	AFM
Dividende ordinaire (MAD)	55,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	55,00
Date de détachement	03/09/2024
Date de paiement	12/09/2024
Centralisateur	BOA

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-108

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	CTM

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "CTM"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "CTM" tenue le 10/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	CTM
Dividende ordinaire (MAD)	15,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	15,00
Date de détachement	10/09/2024
Date de paiement	23/09/2024
Centralisateur	BOA

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-109

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	ALUMINIUM DU MAROC

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "ALUMINIUM DU MAROC"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "ALUMINIUM DU MAROC" tenue le 25/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	ALM
Dividende ordinaire (MAD)	90,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	90,00
Date de détachement	01/08/2024
Date de paiement	09/08/2024
Centralisateur	CFG BANK

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-111

Événement	Paieiment des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	MAGHREBAIL

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "MAGHREBAIL"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "MAGHREBAIL" tenue le 29/05/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	MAB
Dividende ordinaire (MAD)	50,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	50,00
Date de détachement	06/08/2024
Date de paiement	15/08/2024
Centralisateur	BOA

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-114

Événement	Païement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	ITISSALAT AL-MAGHRIB

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "ITISSALAT AL-MAGHRIB" tenue le 28/03/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	IAM
Dividende ordinaire (MAD)	4,20
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	4,20
Date de détachement	03/09/2024
Date de paiement	12/09/2024
Centralisateur	Attijariwafa Bank

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2024-115

Événement	Droits de vote
Instrument(s) concerné(s)	CFG BANK

- OBJET DE L'AVIS

Droits de vote de "CFG BANK"

- REFERENCES

Vu l'article 8.2 des statuts de la société CFG BANK;

- CONTENU DE L'AVIS

Au 22/08/2024, le capital social de CFG Bank se compose de 35.007.960 actions, dont 15.985.797 actions ayant droit de vote double, pour un nombre total de droits de vote de 50.993.757.

AVIS N° AV-2024-116

Evénement	Augmentation de capital en numéraire
Instrument(s) concerné(s)	CIH

- OBJET DE L'AVIS

Résultats de l'augmentation de capital en numéraire de "CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER"

- RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Type d'opération	Souscription en numéraire avec droit préférentiel
Souscripteur(s)	Actionnaires et détenteurs de droits préférentiels de souscription
Date assemblée générale extraordinaire	06/05/2024
Valeur nominale (MAD)	100,00
Prix d'émission (MAD)	358,00
Nbre de titres à émettre	977.499
Montant global de l'opération (MAD)	349.944.642
Date début souscription	12/07/2024
Date clôture souscription	19/08/2024
Conseiller Financier et Coordinateur Global	CIH Bank
Société de bourse chargée de l'enregistrement	CDG CAPITAL BOURSE
Centralisateur de l'opération	CIH Bank

- RESULTATS DE L'OPERATION

Date instance de ratification	28/08/2024
Nombre de titres avant opération	30.519.784
Capital avant opération (MAD)	3.051.978.400,00

Nombre de titres après opération	31.497.283
Capital après opération (MAD)	3.149.728.300,00

AVIS N° AV-2024-117

Evénement

Actualisation mensuelle des volumes appliqués aux programmes de rachat

- OBJET DE L'AVIS

Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse

- REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

Il a été décidé ce qui suit :

- CONTENU DE L'AVIS

Sur la base des statistiques du mois de août, les quantités quotidiennes maximales à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat sont comme suit :

AFMA	500	JET CONTRACTORS	1.045
AFRIC INDUSTRIES SA	500	LABEL VIE	500
AFRIQUIA GAZ	500	LAFARGE HOLCIM MAROC	572
AGMA LAHLOU-TAZI	500	LESIEUR CRISTAL	500
ALLIANCES	8.348	M2M Group	500
AKDITAL	2.979	MAGHREB OXYGENE	500
ALUMINIUM DU MAROC	500	MAGHREBAIL	500
ATLANTASANAD	1.593	MANAGEM	500
ATTIJARIWAFABANK	14.431	MAROC LEASING	500
AUTO HALL	3.928	MED PAPER	6.801
AUTO NEJMA	500	MICRODATA	500
ARADEI CAPITAL	500	SODEP MARSAMAROC	5.067
BALIMA	500	MINIERE TOUISSIT	802
BCP	13.603	MUTANDIS	1.338
BANK OF AFRICA	1.497	OULMES	500
BMCI	513	PROMOPHARM S.A	500
SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	500	REALIS.MECANIKES	500
CARTIER SAADA	863	REBAB COMPANY	500
CFG BANK	3.078	RISMA	500
CDM	500	RESIDENCES DAR SAADA	26.193
CIH	1.197	S.M MONETIQUE	500

CIMENTS DU MAROC	500	SANLAM MAROC	500
COLORADO	500	SALAFIN	500
COSUMAR	2.885	SAMIR	500
CTM	500	SMI	500
DARI COUSPATE	500	SNEP	500
DELATTRE LEVIVIER MAROC	500	SONASID	578
DELTA HOLDING S.A	3.301	SOTHEMA	500
DIAC SALAF	500	STOKVIS NORD AFRIQUE	2.690
DISTY TECHNOLOGIES	500	STROC INDUSTRIE	2.121
DISWAY	500	TAQA MOROCCO	1.683
DOUJA PROM ADDOHA	74.726	TOTALENERGIES MARKETING MAROC	500
ENNAKL	1.053	TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA S.A	5.021
EQDOM	500	UNIMER	500
FENIE BROSSETTE	710	Wafa ASSURANCE	500
HPS	2.963	ZELLIDJA S.A	500
IB MAROC.COM	500		
INVOLYS	500		
IMMORENTE INVEST	1.752		
ITISSALAT AL-MAGHRIB	25.072		

Le présent avis abroge et remplace l'avis 112/24 et entre en application à compter du 02/09/2024

AVIS N° AV-2024-118

Evénement	Paieiment des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	MAROC LEASING

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "MAROC LEASING"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "MAROC LEASING" tenue le 10/05/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	MLE
Dividende ordinaire (MAD)	14,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	14,00
Date de détachement	18/09/2024
Date de paiement	27/09/2024
Centralisateur	BCP2S

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.